

MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19 :

RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DES FINANCES DU G20

COOPÉRATION ET AIDE INTERNATIONALES

Amnesty International appelle les ministres des Finances des pays du G20 à faire preuve de leur volonté d'exercer un véritable leadership mondial, en adoptant, lors de leur réunion des 18 et 19 juillet 2020, un programme audacieux de coopération et d'aide en faveur des États les plus pauvres, afin de leur permettre d'assurer une reprise juste après la pandémie du Covid-19, sans que personne ne soit laissé sur le bord de la route. Nous devons bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous.

POUR UNE AIDE ET UNE COOPERATION INTERNATIONALES ELARGIES

De nombreuses initiatives mondiales ont produit des estimations des montants nécessaires à la mise en place d'une réponse efficace face au COVID-19. L'ONU a lancé un [Plan de réponse humanitaire](#) destiné à « combattre le virus dans les pays les plus pauvres du monde et à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables ». Organisme indépendant mis en place conjointement par l'OMS et le Groupe de la Banque mondiale, le [Conseil mondial de suivi de la préparation](#) estime qu'il faut sans attendre investir au moins 8 milliards de dollars américains pour contrer les menaces les plus immédiates posées par le COVID-19. [La CNUCED](#) a appelé de ses vœux un plan de lutte contre le coronavirus en faveur des pays en développement d'un montant de 2,5 billions de dollars américains. Dans son rapport sur les [conséquences socio-économiques du COVID-19](#), le secrétaire général de l'ONU estime qu'« une action multilatérale, coordonnée et globale est plus nécessaire que jamais », ajoutant que « son financement doit représenter au moins 10 % du PIB mondial ». Ces chiffres risquent fort d'augmenter à mesure que la pandémie s'étend et que ses répercussions se font plus durement sentir.

Les États sont dans leur immense majorité¹ parties à des traités relatifs aux droits humains qui insistent entre autres sur l'obligation pour eux de se livrer à une coopération et à une aide internationales (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, par exemple). C'est le cas de 17 des membres du G20. Dans son Observation générale n° 14, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels indique expressément que, « vu que certaines maladies sont aisément transmissibles au-delà des frontières d'un État, la communauté internationale doit collectivement s'atteler à ce problème. Il est, en particulier, de la responsabilité et de l'intérêt des États parties économiquement développés d'aider à cet égard les États en développement plus démunis »².

Les États les plus riches, dont font partie les membres du G20, ne doivent pas se contenter de soutenir la mise au point et la diffusion de tests, de thérapies et de vaccins permettant de lutter contre le COVID-19 en veillant à ce que tous les individus y aient accès sur un pied d'égalité, entre États et au sein de chaque pays, notamment via le projet d'Accélérateur ACT et le COVID-19 Technology Access Pool (C-TAP). Ils ont également l'obligation d'aider les États qui ont du mal à réunir les moyens financiers nécessaires pour faire face à la pandémie. L'aide au développement internationale doit être augmentée et elle ne doit pas être le résultat d'une réduction des moyens alloués à d'autres domaines d'assistance. Les obligations qui incombent aux États de rembourser leur dette souveraine doivent être réexaminées, afin de vérifier qu'elles n'empêchent pas lesdits États d'assurer le respect des droits humains de leurs populations, et notamment un niveau de santé et de revenus suffisant. En aucun cas le remboursement de la dette ne doit intervenir au détriment de la protection de la santé, des moyens de subsistance et du droit à un niveau de vie suffisant pendant la pandémie ou durant la reprise.

¹ Tous les États membres, à l'exception de l'Arabie saoudite et des États-Unis, ont ratifié le PIDESC (les États-Unis l'ont signé, mais non ratifié).

² Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Observation générale 14, § 40 (sur la santé) ; Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Observation générale 19, § 41 (sur la sécurité sociale).

Amnesty International appelle le G20 à aller au-delà des mesures d'allègement de la dette déjà convenues, en annulant les sommes dues en 2020 et 2021 au titre de la dette extérieure par les pays nécessitant une telle aide pour faire face à la pandémie du COVID-19 ou s'en remettre. Ce geste doit être suivi de discussions à plus long terme sur la viabilité de la dette, s'appuyant notamment sur des évaluations approfondies de l'impact en matière de droits humains, destinées à garantir que les droits sociaux et économiques de tous et de toutes seront respectés. Ces mesures doivent en particulier être prises en faveur des 77 pays les plus pauvres de la planète³. L'annulation de la dette doit s'accompagner de solides mécanismes de transparence et d'obligation de rendre des comptes au niveau national, pour que l'argent dégagé ne disparaisse pas sous l'effet de la corruption ou dans des dépenses inutiles.

Parallèlement, la nature planétaire de la pandémie met clairement en évidence le rôle primordial des institutions multilatérales dans la coordination d'une réponse mondiale, comme l'ont reconnu les ministres de la Santé du G20 dans leur déclaration de 2019, où ils constatent la nécessité de renforcer la fonction centrale de l'OMS et de faire en sorte que le système de l'ONU dispose de mécanismes appropriés pour faire face à une prochaine crise sanitaire mondiale. Cette déclaration reconnaît également de manière explicite le rôle dirigeant et de coordination de l'OMS en cas d'urgence de santé publique de portée internationale, en sa qualité d'institution centrale de l'architecture sanitaire mondiale et d'organisme dirigeant du dispositif de santé de la planète, y compris les avantages reconnus d'un financement soutenu de la mise en œuvre du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire⁴. Les institutions multilatérales et régionales doivent être soutenues, notamment financièrement, même pendant la récession économique mondiale actuelle, dans leurs efforts en faveur du bien commun de l'humanité.

RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DES FINANCES DU G20

Amnesty International formule les recommandations suivantes à l'adresse des États membres du G20 et aux acteurs invités à participer au processus de 2020, à l'heure où ils élaborent les programmes d'action du G20 contre le COVID-19 et des mesures de reprise et de relance économique au niveau national :

AIDE ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

- Analyser régulièrement les insuffisances de financement dans tous les axes de l'Accélérateur ACT et s'engager à y remédier financièrement, pour permettre aux pays moins riches d'accéder aux tests, aux thérapies ou aux vaccins dont ils ont besoin, sans avoir à réaffecter des sommes nécessaires à l'aide au développement internationale.
- Travailler avec tous les partenaires au sein de l'Accélérateur ACT, pour assurer une solide gouvernance.
 - Faire figurer dans les accords conclus avec des entreprises privées bénéficiaires de fonds via l'Accélérateur ACT des dispositions destinées à garantir que les articles sanitaires résultants seront accessibles, d'un prix abordable et ouverts à tous. Intégrer cette clause dans les garanties de marché (Advance Market Commitments) consenties.
 - Exiger des entreprises qu'elles fournissent des informations transparentes concernant les frais réellement encourus pour la mise au point et la production.
- Adhérer au COVID-19 Technology Access Pool (C-TAP), si ce n'est pas déjà fait.
- Annuler la dette en cours jusqu'à la fin de l'année 2021 pour tous les pays nécessitant une telle aide pour faire face à la pandémie du COVID-19 et pour relancer leurs activités ensuite. Cette mesure devrait en particulier être prise en faveur des 77 pays les plus pauvres de la planète. Veiller à ce que la dette soit supportable à plus long terme et permette aux pays débiteurs de garantir les droits humains de tous et de toutes, sans discrimination.
 - Mettre en place de solides mécanismes de transparence et d'obligation de rendre des comptes au niveau national, pour que l'argent dégagé dans le cadre de l'annulation de la dette ne disparaisse pas sous l'effet de la corruption ou dans des dépenses inutiles.
- Soutenir les institutions multilatérales telles que l'ONU et ses agences concernées (l'Organisation mondiale de la santé, par exemple), ainsi que les organismes équivalents au niveau régional, notamment en réglant toutes les contributions ordinaires au budget le plus tôt possible.
 - Envisager de faire des contributions complémentaires, entre autres pour compenser les sommes que des pays moins riches ne sont pas en mesure de verser dans l'immédiat.
- Reconnaître explicitement et publiquement le rôle primordial joué par les défenseur-e-s des droits humains dans la lutte contre la pandémie, notamment au niveau du suivi des mesures prises par les gouvernements concernant la coopération et l'aide internationales, et veiller à ce qu'ils/elles soient à l'abri de toute agression physique ou verbale et puissent assurer leur

³ Tels que définis par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale comme pays aux revenus les plus faibles ou figurant sur la liste de l'ONU des pays les moins développés.

⁴ Déclaration: G20 Meeting of Health Ministers, 4 octobre 2018, Argentine, <http://www.g20.utoronto.ca/2018/2018-10-04-health.html>

importante mission.

La crise du COVID-19 n'est pas seulement sanitaire et économique : c'est aussi une crise des droits humains. Elle nous montre également que les États sont capables d'agir rapidement, de manière décisive et dans de multiples secteurs à la fois pour prendre en urgence la défense des droits économiques, sociaux et culturels. Au moment où nous passons de l'urgence à la reprise, le G20 a aujourd'hui l'occasion de faire preuve de leadership mondial en matière de coopération et d'aide internationales, en créant une « nouvelle normalité » qui soit juste et équitable, et qui ne laisse personne sur le bord de la route.